



**Commune d'ESSOUVERT**  
**Procès-Verbal**  
**Réunion du Conseil Municipal en date du 24 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 24 février à 18 h 30

Le conseil municipal de la Commune d'ESSOUVERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Essouvert sous la présidence de M. Henri AUGER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 février 2026

Présents : Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Véronique BLAIN, Sylvaine CADORET, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Pierre GEOFFROY, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER

Absents excusés : Dominique BERTIN qui a donné pouvoir à Pierre GEOFFROY,

Absents non excusés : Émilie RACAULT, Patrick WAREMBOURG, Luc ZEMMOUCHE

Secrétaire de séance élu : Sylvain SORIGNET

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 14

Mr le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2025.

**Montant des travaux à l'ancienne école de La Benâte pour installation des kinés**

Conformément à la délibération N° D20251001 du 28/10/2025 donnant un accord de principe sur l'installation de kinésithérapeutes dans les bâtiments de l'ancienne école de La Benâte, Mr le maire est en mesure de présenter des devis pour les différents corps de métiers. Il propose une enveloppe totale de 40 000 € TTC pour ces travaux.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

**Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 :**

Conformément au code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1612-1 et L.2121-29, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, sur autorisation de l'organe délibérant, et jusqu'à l'adoption du budget 2026, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice N-1, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

- Travaux à l'ancienne école pour installation des kinés (art. 2131 opération 430 ) Total = **40 000 €**

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

**Vacance de 2 postes et nouveau tableau des effectifs :**

Un poste d'adjoint technique et un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe se sont libérés en février 2026 suite au départ de 2 agents. La commune modifie donc son tableau des effectifs en conséquence afin de pouvoir procéder à de nouveaux recrutements.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

### Don de concession par un administré

Un administré d'Essouvert a fait part de sa volonté de rétrocéder gratuitement à la commune un emplacement de 2 m<sup>2</sup> superficiel qu'il avait acheté le 28 novembre 1977 sous le numéro 311 au cimetière de Saint Denis du Pin.

Considérant que les critères permettant la rétrocession de concession sont réunis, cette concession a été renumérotée 475 Emplacement « C3-359bis » avec le nouveau logiciel, et redevient propriété de la commune

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

### Convention fourrière 2026

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la nouvelle convention de fourrière de la SPA de Saintes, concernant le ramassage des animaux errants en 2026. Il propose de choisir la formule « tout compris » (avec déplacement de la SPA) au tarif de 0,70€ par habitant, soit 1029 x 0,70€, soit 720,30 €

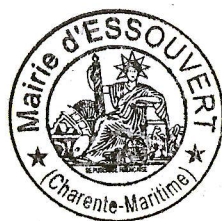
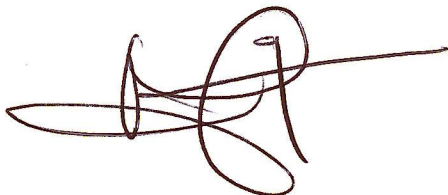
Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

### Questions diverses :

- Mr le maire propose d'adhérer à « Maires pour la Planète », association qui propose des conseils aux élus en matière d'environnement et nouvelles technologies en autres. L'adhésion annuelle est de 0,05€ par habitants, soit 51,45€ pour la commune d'ESSOUVERT
- Mr le maire fait part d'une demande de subvention de la part de la nouvelle Association de Parents d'Elèves « Landes-Essouvert ». Les 2 membres constituant cette association n'ayant pas encore établi de projet, la commune préfère ne pas verser de subvention pour l'instant. Toutefois elle sera ravie de les rencontrer et de les aider financièrement au moment de la présentation de projets concrets.
- Le conseil municipal est informé de l'augmentation de la cotisation annuelle communale en matière de CIAS suite à la nouvelle délibération prise par la CDC Vals de Saintonge. Elle passera de 633€ à 4532€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire  
Henri AUGER



Secrétaire de séance  
Sylvain SORIGNET

